L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. Weisse & Co., [illegible] de Chartres No 73, entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 10 MARS 1862 — G. F. Weisse, E. Dufour, F. Limet, S. Hardy, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, LUNDI MATIN, 10 MARS.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. J. [illegible]—à la Bourse des Négociants—Une petite propriété.

Par G. Leaumont, Blache & Co—à 10 heures, [illegible] d'encan, rue de Chartres, [illegible] marchandises sèches, habillements et chaussures.

Nos moyens de défense.

Nos vrais moyens sont ceux que la nature a mis dans le cœur de tous les hommes qui aiment l'indépendance. Ces moyens sont le courage, la bravoure, l'audace, la constance. Le dévouement n'en est pas exclu; mais, à cet égard, pouvons-nous faire une distinction importante. Il y a des dévouements intelligents et qui profitent; il y a des dévouements aveugles et qui ne rendent rien; parfois même ils sont nuisibles. Nous comprenons parfaitement la conduite de quelques hommes qui vont se faire tuer dans un endroit indiqué pour arrêter les progrès d'une immense armée. C'est là un sacrifice de vie utile à la patrie. On se dévoue pour tuer beaucoup d'ennemis et pour donner à ses pays le temps de se préparer à la guerre. L'antiquité a été figuré nous a légué des exemples qui furent à jamais l'admiration des hommes. Mais l'antiquité était intelligente. On s'y battait d'abord et quand on abandonnait les cités, c'était pour les reprendre. On les brûlait seulement quand il n'y restait plus aucun moyen de les disputer à l'invasion. Tel fut le sort de Sagonte après une résistance héroïque de plus d'une année; tel fut celui de Carthage après un siège de quatre ans, celui de Corinthe dont la prise coûta aux Romains deux années, et celui de Numance qui résista pendant quatorze années à toutes les forces de la république romaine. Quand on se défend ainsi on a le droit de se condamner au néant pour échapper au joug. Voilà, du moins, ce que l'histoire nous apprend et ce que personne ne peut ignorer quelques ardeurs patriotiques, infiniment trop pressés d'avoir recours aux moyens héroïques. Plusieurs de nos confrères aux mêmes ont mal apprécié la situation et c'est un tort que nous pourrions aujourd'hui leur reprocher si nous n'avions trouvé dans leurs intentions plus de valeur que dans leurs paroles. Le devoir de la presse est de rassurer les esprits plutôt que de les inquiéter par des résolutions empiriques. La presse a, ainsi, causé l'effroi là où elle devait au contraire s'efforcer de maintenir la confiance. Nous ne sommes point subjugués par l'approche des canonnières fédérales: nous n'avons pas même encore été vaincus à nombre égal de soldats et nos armées, moins les pertes éprouvées, tout récemment, sont encore ce qu'elles étaient naguère. Bientôt elles seront plus redoutables et si alors elles sont bien commandées, nous regagnerons en huit jours plus de terrain que l'ennemi n'en aura su prendre en plusieurs semaines.

Il y aurait donc une insigne folie à vouloir repousser l'ennemi par le feu quand nous pouvons le combattre par les armes. L'incendie ne sauve pas les Etats, il les détruit, et cette vérité apparaît dans l'histoire de toutes les guerres. Elle apparaît même dans l'histoire de la fameuse campagne des Français en Russie dont on excipe toujours avec une importunité extrême. En effet, les désastres de cette campagne ne doivent pas être attribués à l'incendie de la vieille capitale moscovite, mais bien à la présence de l'armée russe, repoussée seulement mais non détruite sur le champ de bataille de la Moscowa. Cette armée, malgré sa retraite, n'avait pas cessé d'être redoutable; elle campait à la vue de l'ennemi caserné sur des ruines; elle n'attendait pas mais elle menaçait, et pour son chef, le Scythe Kutusoff, l'heure de nouveaux combats devait bientôt sonner. Une ville, peuplée naguère de 300,000 habitants, presque déserte et aux trois quarts en cendres, ne pouvait offrir aux vainqueurs de riches cantonnements. Mais on connaît le fatalisme russe, la capitale moscovite eut été abandonnée, même qu'elle n'eût pas été incendiée, et [illegible] approvisionnement par les campagnes [illegible] impossible. Quelle différence de situation [illegible] vainqueurs, s'ils fussent [illegible] après la destruction de l'armée russe [illegible] dominé alors non plus sur une ville en ruines mais sur une vaste contrée [illegible] tributaire; ils auraient pu, à leur gré, y passer l'hiver pour poursuivre au printemps la conquête de la Russie, ou obtenir une paix honorable et la possibilité d'une paisible retraite. Cette paix, Napoléon la sollicita vainement [illegible] de Tilsitt et d'Erfurt; [illegible] le désirer, plus il comprenait qu'elle lui serait refusée, car l'armée russe, qui avait abandonné ses blessés aux flammes de la ville sainte, était plus en état de combattre que la sienne. La neige survint; il fallait prendre un parti. Il ne pouvait plus y avoir d'autre que celui de la retraite. On s'y résolut, mais trop tard. Toutefois, ce fut l'armée russe qui de tous les fléaux conjurés fut le plus terrible. L'armée française eut à combattre le jour même de son départ de Moscow. Elle eut encore résister aux éléments dans l'importunité des cosaques. La poursuite incessante de ces voltigeurs d'avant-garde et les opérations de Kutusoff sur les flancs et souvent à la tête de l'armée française firent de cette retraite un épouvantable désastre. Rien de cela n'aurait eu lieu si l'armée russe eût été détruite. Ce n'est donc pas l'incendie de Moscow qui sauva l'empire russe en 1812.—Il est, du reste, avéré aujourd'hui que le gouvernement de St-Pétersbourg ne fut point coupable de ce crime inutile. Il ne faut pas même l'attribuer à la politique, à la nécessité ou à aucun sentiment noble, mais on peut en trouver la cause dans la fureur aveugle d'un boyard fanatique.

Cet exemple écarté, sur quel précédent historique pourrions-nous appuyer l'idée d'une ressource aussi sauvage dans le cas d'une invasion yankee? Nous souviendrons-nous en brûlant nos villes? Et quelles villes devrions-nous sacrifier tout d'abord? Un seul sacrifice suffirait-il? Et l'ennemi serait-il bien chagrin si nous voyant détruire ce qu'il aurait l'intention, s'il avait, de détruire lui-même?

La vallée du Mississipi ne comprend pas tout le territoire de la Confédération et notre ville est justement celle où, dans cette grande région, l'ennemi trouverait le moins de ressources alimentaires et celle aussi où, par le fleuve, il pourrait s'en procurer le plus. Les denrées du Nord-Ouest arriveraient certainement aussitôt que lui. Si donc la Nlle-Orléans était rendue par le feu, nous en aurions les maux coupables comme les seules victimes.

Aurions-nous une plus haute et plus noble présomption? Aurions-nous la prétention de faire rougir nos ennemis à la lueur des feux qui dévoreraient nos demeures? Aurions-nous la prétention de les accabler [illegible] en étant chez eux la pitié ou le remords [illegible]? Ce serait là une illusion dont bientôt nous serions revenus. Errant dans les forêts et séparés du monde, nous n'aurions pas la triste consolation de jouir au moins du bruit de notre alerte; nous n'aurions pas même l'occasion de lire la description de nos ruines dans les colonnes pittoresques des nouvellistes du Nord dont toutes se termineraient, croyons-le bien, par cette sentence triomphale.

"La destruction de la Nlle-Orléans couronne notre victoire et sur les cendres de cette ville maudite est fondée à jamais l'unité de la nation."

Tel serait, à coup sûr, le résultat immédiat de notre dévouement aveugle, et l'effet sur le monde en serait malheureux. On n'y verrait pas briller la justice de notre cause et la grandeur de notre but, mais bien la marque absolue de notre incommensurable faiblesse.

Ce moyen à l'usage des fanatiques conviendrait peut-être à des musulmans; il ne saurait convenir à une population qui possède des milices les plus guerrières d'Europe, et il serait repoussé de tous les vrais patriotes. Mais nous avons un moyen plus sûr de nous défendre et à la fois plus glorieux, c'est celui de combattre et de combattre. Si l'ennemi s'avance, combattons, si l'ennemi recule, combattons. Si nous sommes envahis, en dépit de nos efforts, et que notre ville soit prise, ce qui n'arrivera pas, nous en sommes certains, eh bien! que la population se disperse et que notre armée se retire! "Là où est le drapeau, là est la patrie", [illegible]

[illegible]

[illegible] nous, mais serons [illegible]; alors nous marcherons sur leur camp, la torche dans une main et la pique dans l'autre, alors et dans une étole nous nous ferons [illegible] tout le mal qu'il nous aurons fait. Pour accomplir cette œuvre de délivrance [illegible], trouverons-nous, au milieu de nous [illegible] ceux qui parlent aujourd'hui d'incendier nos cités?

Un ex-[illegible] Lacour.—Nous avons eu le plaisir de [illegible] M. Henry Claiborne, [illegible] en liberté sur parole, après un séjour de six mois dans les donjons du Nord, soit au fort Lafayette soit au fort Warren. On se rappelle que d'un de nos plus honorables membres du barreau de cette ville, M. W. C. C. Claiborne, fut arrêté à Boston, en septembre 1861, au retour d'une croisière de [illegible] dans les mers américaines du Sud, à bord de la frégate Congress, où il avait servi avec distinction en qualité d'aspirant. Détenu depuis [illegible] pour avoir résigné sa place, M. Henry Claiborne nous revient aujourd'hui, mais non complètement libre; il ne l'est tout à fait que lorsqu'il aura été échangé régulièrement contre un prisonnier fédéral. Ce moment, il l'attend avec impatience pour coopérer de sa personne à la défense d'une cause où se trouvent engagés déjà trois de ses frères, l'un dans l'armée de Yorktown, en Virginie, l'autre dans l'armée du Potomac et le troisième dans l'armée qui se rassemble à Jackson, sous les ordres du général Beauregard. Les précédents de M. Henry Claiborne l'appellent toutefois au service de la marine confédérée où les hommes de courage et d'expérience auront bientôt les moyens de signaler leur dévouement à la cause du Sud.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

DEPECHES DE SAMEDI.

NOUVELLES D'EUROPE.

Norfolk, 7 mars.—Le steamer Canada, est arrivé le 6 à Halifax. Ses dates sont de Liverpool 22, et Queenstown 23.

A la Chambre des Communes, O'Donohue a censuré le gouvernement pour n'avoir pas prévenu les violations de la neutralité anglaise, en empêchant à des navires anglais de forcer le blocus.

Le solliciteur général a dit que les navires appartenant à des particuliers peuvent porter de la contrebande de guerre à leurs propres risques.

L'escadre espagnole part pour le Pacifique le 1er d'avril.

L'Italie sera reconnue par la Prusse.

Les fiançailles du roi de Portugal avec la sœur de la femme reine de Portugal, ont été annoncées officiellement.

Slidell a eu avec l'Empereur une entrevue dans laquelle il lui a communiqué de hautes et sérieuses notions sur la situation des affaires de la Confédération. On dit que l'Empereur aurait répondu qu'il espérait que la guerre serait bientôt terminée, car elle causait un tort considérable à la France.

De Richmond.

Richmond, 8 fév.—Des nouvelles dignes de foi ont été reçues dans les cercles officiels, annonçant que le steamer blindé Merrimac, aujourd'hui connu sous le nom de Virginia, a livré bataille aujourd'hui à la frégate fédérale Cumberland et l'a coulée. Il a aussi jeté à la côte la frégate Congrès. Notre ministère de flotte fait des merveilles. Les canonnières fédérales ont fait une attaque sur Sewell's Point, mais ont échoué.

De Mobile.

Une dépêche particulière à moi adressée de Petersburg, contient de glorieuses nouvelles. Le Merrimac, alias Virginia, a détruit les deux frégates fédérales qui bloquaient la rivière James à Newport News. Belle promesse pour demain.

(Nous sommes redevables à M. L. F. Zantzinger, l'obligeant et courtois directeur du bureau de télégraphe de la Mobile, de la dépêche qui précède et qui confirme celle que la presse a reçue de Richmond).

DEPECHES DE NUIT.

Grande Victoire Navale.

PERTE DE TROIS FREGATES FEDERALES.

Norfolk, 8 mars.—Une grande bataille navale a eu lieu devant Newport News et le résultat en a été une glorieuse victoire pour les Confédérés. Le grand bélier blindé le Merrimac, nommé aujourd'hui sous le nom de Virginia, est sorti du bassin, ce matin, à 11 heures et demie, accompagné de trois canonnières, et s'est dirigé vers Newport News, où il est arrivé à deux heures et quart de l'après-midi. Deux frégates fédérales qu'on croit être le Congress et le Cumberland, ont ouvert le feu sur le Virginia. Ce dernier n'a répondu que lorsqu'il a été tout à fait près de ses adversaires et alors il a envoyé aux deux frégates les lourdes charges de ses canons rayés. La bataille a été soutenue avec une violence terrible, jusqu'à trois heures et quart, moment où une des frégates, décontée, a coulé bas, avec une grande partie de monde très probablement. L'autre, fort avariée et mise hors de combat, a déployé ses voiles et s'est jetée sur la côte pour ne pas sombrer.

Deux autres frégates, supposées être le Minnesota et le Colorado, se rendirent d'Old Point à Newport News, lorsqu'en passant devant la pointe Sewell, elles ont reçu le feu de nos batteries et ont paru être considérablement endommagées. Le Minnesota s'est arrêté à une distance respectueuse en dessous de Newport News où il est entretenu contre le Virginia un feu presque continu jusqu'à la nuit. On croit que la frégate est échouée. Les steamers confédérés Patrick Henry et Jamestown ont descendu la rivière de James et ont bombardé Newport News d'où les batteries ont répondu énergiquement. Pendant la soirée, le combat a continué et a duré cinq heures, le Virginia et les autres navires ayant maintenu leur feu jusqu'à la nuit.

Grande excitation dans la ville, grande foule sur le rivage, étourdissantes acclamations, du peuple; on voit [illegible] l'embrasement lointain de l'incendie.

Plus tard.—9 heures et quart après-midi. L'engagement s'est renouvelé; on entend la canonnade dans la direction de Newport News. On suppose que le Congrès a été incendié par les Confédérés. Le bruit du bombardement continue à se faire entendre. Le Merrimac cause une terrible ravage dans la rade d'Hampton.

De Richmond.

Richmond, 9.—La dépêche suivante, adressée par le général Huger, qui commande à Norfolk, a été reçue aujourd'hui au département de la guerre: Le Virginia a détruit les frégates Congress et Cumberland hier, et a poussé à la côte, aujourd'hui, le Minnesota fortement endommagé. Le Virginia et les autres steamers confédérés sont rentrés dans le bassin aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi. On ne sait rien de plus de l'ennemi.

Norfolk, 9.—Le feu a recommencé dans la rade à 8 heures et demie et a duré quatre heures. Le Minnesota a été incendié, mais on a éteint le feu. Il est 6 heures et a éprouvé des avaries profondes. 23 prisonniers ont été amenés ici hier au soir. La bataille a été des plus acharnées. Le Virginia a frappé le Cumberland et l'a coulé bas.

Nos officiers et leurs hommes se sont conduits avec une grande bravoure. Buchanan est légèrement blessé, le lieutenant Minor aussi. Deux hommes ont été tués à bord du Virginia. Un boulet a passé à travers la bouilloire du Patrick Henry, tuant quatre hommes et en blessant trois.

L'aspirant de marine Hutter, de la canonnière Raleigh, a été tué. Le blocus est levé. La destruction à bord du Congrès a été terrible.

On suppose qu'il y a eu un combat ce matin à Newport News. Le Virginia et le Patrick Henry reviennent à la ville.

Richmond, 9 mars.—Le président a fait proclamer la loi martiale à Petersburg et dans les environs, comme cela a été fait pour Richmond.

William Pannell a été nommé maréchal-prévôt.

Nouvelles du Mexique.—On a reçu à la Havane par le steamer anglais Phaeton, arrivé le 12 février, des nouvelles du Mexique:

Le gouvernement de Juarez a fait à la note des plénipotentiaires alliés une réponse fort digne. Il a dit qu'il considérait que la présence des forces alliées sur le territoire mexicain pour contribuer à la régénération du pays, était sans objet, puisque le gouvernement actuel était entré dans la seule voie qui pût conduire à cette régénération, et que ce gouvernement était reconnu comme le seul en existence par tous les Etats de la République. Il y a donc lieu de croire que la présence des troupes alliées au Mexique ne tend que créer de nouvelles complications nuisibles à l'objet qu'ont en vue les puissances intervenantes. Au sujet des réclamations pécuniaires, le gouvernement de Mexique reconnaît ses engagements et avoue qu'il a quelquefois manqué à ses obligations, mais il ajoute qu'il a la volonté et le pouvoir de réparer ses torts et de rétablir son crédit. Il demande que des négociations préliminaires soient ouvertes à Orizaba où il enverra des commissaires autorisés à traiter avec les plénipotentiaires alliés, qu'il a autorisés à conserver 2,000 hommes de troupes comme garde d'honneur, mais il demande que le reste des forces soit rembarqué.

Les plénipotentiaires dans leur note ont déclaré que c'était une mission de civilisation qui les avait amenés au Mexique, et qu'ils considéraient comme leur devoir de remplir jusqu'au bout la mission que leurs gouvernements leur avaient confiée; mais que leur intention n'était pas de verser le sang mexicain. Le climat malsain de Vera-Cruz ne leur permettant pas de laisser les forces alliées à cet endroit, ils avertissaient le gouvernement mexicain que dans le courant de février, les troupes avanceraient jusqu'à Orizaba. L'expédition devait se mettre en marche quelques jours après le départ du Phaeton en [illegible] les troupes mexicaines s'y opposeraient.

Tennessee.—Le Memphis Avalanche du 9 contient ce qui suit:

Nous avons l'information positive que le général Beauregard a recouvré suffisamment la santé et repris le commandement actif des forces stationnées aux divers points fortifiés qui défendent la vallée du Mississipi. Nous avons maintenant la confiance que les pieds des vandales ne fouleront pas les rues de Memphis et nous avons le plaisir de dire que la population est pleine d'espoir et de résolution.

La Législature sera bientôt organisée. Hier soir, le sénateur Maxwell et les représentants Bankin et Paxton, de l'Est Tennessee, sont arrivés dans notre ville.

Dans son numéro du 8 le même journal ajoute:

Le gouverneur, le secrétaire d'Etat, celui du trésor et le contrôleur sont à Memphis dans leurs départements respectifs. Les membres de la législature continuent à arriver, et nous ne doutons pas que lundi il n'y ait un quorum dans les deux branches.

L'Appeal dit aussi que le général Bragg a pris [illegible] établir la loi martiale à Memphis et a nommé le général Ruggles maréchal-prévôt.

CHRONIQUE LOCALE.

Noms des Chasseurs à pied qui partent pour la guerre.—Nous avons reçu hier soir de M. J. [illegible] la communication suivante:

Nlle-Orléans, 9 mars 1862.

MM. les Editeurs de l'Abeille.

"Pour l'honneur des concitoyens de la première compagnie du premier régiment des Chasseurs à pied, veuillez insérer dans votre estimable journal les noms des membres qui se sont fait transférer dans différents corps pour se joindre au général Beauregard."

A la [illegible] compagnie des Gardes d'Orléans—H G Sauvé, A Pacabin, H Gédit, E Aubert.

[illegible] compagnie des Gardes d'Orléans—A Guibet, L Borel, L Bakké.

Bataillon des Gardes d'Orléans—J. Roubique, A Roux, J Roux, J Glynn, A Wiltz, J A Bonnafon, O Trémoulet, O Mioton, J L Pavey, A Duvon, Velt, C E Colgnard, A Wiltz, E A Guibet, A B Weltz, J J Larpenter, A A Roch, P Marqua Jr, L O Daspogas, V Willz, A Bouvalle, L Menhervet, Fossel, Gassavy, T S Kennedy.

Les Gardes d'Orléans.—Les trois compagnies des Gardes d'Orléans qui ont répondu à l'appel du général Beauregard, doivent partir mercredi prochain. Les autres compagnies du régiment sont entrées en ville, aimeraient à se rendre au camp Chalmette qu'après s'être réorganisées.

Les Sapeurs et Mineurs de la Louisiane.—La belle compagnie de Sapeurs et Mineurs, commandée par le capitaine Gallmart, doit partir ce soir, pour le théâtre des hostilités, après avoir passé quelque semaines en ville.

La Brigade européenne.—La troisième brigade des Volontaires de la Nouvelle-Orléans, plus connue sous le nom de Brigade Européenne, a surpris hier notre population par le nombre des corps qui la composent et l'excellente tenue de la plupart de ses compagnies. C'est, sans contredit, la plus considérable de toutes les brigades et celle qui possède au revue [illegible] ...

[illegible]

Garde Urbaine de 1814–15.—On sait que les Vétérans de 1814–15 ont organisé une compagnie pour veiller à la sécurité de l'ordre dans l'intérieur de la ville. [illegible]

[illegible]

Explosion d'une poudrière.—La poudrière de M. Curti, établie à Gretna, sur l'autre rive du fleuve, a été brûlée, hier à midi et demi. [illegible]

[illegible]

(Communiqué.)

Cazadores Espagnoles de N. Orléans.

Ce corps, [illegible]

1re Comp.	1814–15, Garibaldi	capitaine L. Sergi.
2me "	Ire Cie Cazadores Espagnole	" G. [illegible]
3me "	[illegible]	" J. Lizola.
4me "	[illegible]	" G. Segui.
5me "	[illegible]	" C. Ferrer.
6me "	Slavonians	" G. Pablo.
7me "	Louis Rifles	" J. Masoni.

Commandant, N. Sardá.

[illegible] G. T. Beauregard [illegible] Cazadores PABLO PONS.

Le général Toombs.—Les journaux de la Géorgie publient une correspondance entre le général Toombs et le gouverneur Brown. Le général refuse le poste de sénateur des Etats Confédérés. Ses amis à Richmond le recommandent pour les fonctions de Secrétaire d'Etat.

Défenses de Savannah.—Un correspondant de l'Atlanta Confederacy lui écrit du camp Jackson, près Savannah:

Nos approches du côté de la terre sont parfaitement sûres, et les meilleurs points sur les rives et la terre de Savannah sont littéralement chargés de grosse artillerie. On sait probablement trop bien chez nous que les casemates yankees sont blindées en fer et de forme ovale. Mais nous pouvons tirer une tangente à tout arc, et une perpendiculaire à toute tangente. Les larges plaques de fer ont été forcées avec le bois dans l'intérieur d'un navire par un seul coup bien dirigé d'une colombiade. Les commodores yankees savent cela, aussi les voyons-nous occupés à creuser un chenal à travers le raccourci Wall et à bloquer le fort imprenable de Pulaski.

Probabilité d'une victoire confédérée. Nous trouvons ce qui suit dans le Memphis Appeal du 8, sur la défaite supposée des Fédéraux par l'armée de Price:

Nous n'avons pas de nouvelles additionnelles du Missouri. Les rapports déjà publiés sont arrivés ici par la voie de New Madrid, où on a reçu un numéro du Republican de St-Louis, contenant les détails de la déconfiture des Fédéraux. Comme on nous le dit ce matin, le résultat de la bataille, rapporté par le Republican est tel que nous l'avons annoncé. Les lignes télégraphiques à l'ouest du fleuve n'ont pas marché depuis deux jours.

D'un autre côté l'Advertiser and Register, de Mobile, de samedi, publie la dépêche suivante:

Corinth, 7 mars.—On rapporte ici ce matin d'après une assez bonne autorité, qu'une grande victoire confédérée a été gagnée dans l'Arkansas.

Le général Van Dorn, avec une force confédérée de 25,000 hommes, a, dit-on, rencontré et détruit l'armée d'invasion forte de 35,000 hommes.

On dit que la bataille a eu lieu près de Fayetteville, chef lieu de comté Nord Ouest de l'Arkansas, et qui a été dernièrement brûlé par McCulloch. Tels sont les seuls renseignements que nous trouvions dans nos échanges sur cette prétendue bataille. Nos derniers avis de Little Rock sont du 1er mars, et le prochain courrier nous apportera, sans doute, la confirmation ou le démenti de cette nouvelle.

La vérité sur le sauvetage du Victoria.—L'abondance des matières nous a forcé à retarder la publication d'un communiqué intéressant, dans lequel sont relatés, d'après les dépositions de plusieurs témoins, les faits relatifs au sauvetage du steamer Victoria. On trouvera plus loin ce communiqué, que nous signalons à l'attention de nos lecteurs.

Exploit du capitaine Morgan.—Nous lisons dans le Memphis Appeal:

Nous apprenons que le capitaine Morgan, de la cavalerie confédérée, vient d'accomplir près de Nashville un exploit digne d'être relaté.

Avec sa compagnie il attaqua les avant-postes ennemis, les mit en déroute et captura deux pièces d'artillerie. Les Fédéraux furent renforcés par de l'infanterie et huit canons. Le capitaine Morgan se mit en embuscade sur le chemin que suivait l'artillerie fédérale, et tua ou blessa tous les conducteurs; puis mettant à leur place quelques-uns de ses hommes, il réussit à emmener toute la batterie. Cette affaire a eu lieu sur la route de Murfreesboro, entre les avant-postes ennemis et leur camp principal.

Occupation de Fernandina.—Une dépêche reçue hier dit que l'ennemi avait débarqué sur l'île Cumberland et avait envoyé un détachement pour occuper la ville de Fernandina (en Floride). La plus grande partie des citoyens ont abandonné la place il y a quelques semaines, et les troupes ont été retirées il y a dix jours de l'île Amelia (sur laquelle Fernandina est située); en conséquence il n'y a pas eu de résistance. Si l'ennemi ne brûle pas la ville, il retirera peu de profit de l'occupation.

(Savannah Republican.)

Mouvements importants.—Un correspondant écrit de Richmond au Charleston Mercury:

On n'a pas [illegible] qu'il ne fait des préparatifs pour [illegible] mouvement important à Manassas et à Winchester. [illegible] à été envoyé à Manassas, entre 2000 têtes, [illegible] l'armée a demandé 3000 tentes. Le département du quartier-maître a fait immédiatement droit à ces réquisitions. Jackson a enlevé ces magasins de Winchester, et on dit que l'ennemi [illegible]

débarque de vastes approvisionnements dans le Maryland en face d'Acquia Creek. Il va s'opérer d'importants changements, la campagne s'ouvre de bonne heure et d'une façon sérieuse.

Nouvelles de New Madrid.—Le Memphis Appeal du 7, contient les nouvelles suivantes:

Nous avons des avis de New Madrid, jusqu'à hier, 5 heures après midi.

Il y a eu quelques escarmouches d'avant-postes mais rien de sérieux. Un prisonnier fédéral a dit que les forces lincolnistes consistaient en 25 régiments d'infanterie, trois de cavalerie et 12 batteries d'artillerie.

Lundi soir, il y a eu une forte canonnade sans résultat important. Le général McCown qui commande la place est convaincu de pouvoir tenir la position; l'esprit des troupes est excellent. Les fédéraux font des retranchements à quatre milles de la rivière.

Un officier arrivé hier sur le Vicksburg, de New Madrid, nous apprend qu'au départ de ce bateau, il n'y avait pas eu d'engagement important.

Mardi à minuit, nos avant-postes ont attaqué le camp ennemi à deux milles de la ville; les fédéraux firent avancer une batterie et ouvrirent le feu, mais ils furent bientôt forcés à la retraite par les canons de nos bateaux.

On s'attendait à un engagement sérieux ce matin. Un commissaire fédéral capturé hier, a dit que les forces fédérales étaient de 25,000 hommes.

Le général Jeff. Thompson a traversé la route de planches avec sa brigade, pour aller intercepter les renforts qui pourraient venir à l'ennemi par la route de Bloomfield.

(Communiqué.)

Barataria, 27 février 1862.

La vérité sur le sauvetage du steamer Victoria, capitaine Forbes.

Il me tombe entre les mains, cette semaine seulement, le numéro du Picayune du 15 courant. J'y trouve un compte-rendu éditorial de l'arrivée dans notre baie du steamer Victoria, où les circonstances qui l'ont empêché d'être la proie des yankees sont relatées à la plus grande gloire du capitaine Forbes. De ceux à qui son salut est dû, pas un mot.

[illegible]

UN TEMOIN.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 8 mars 1862.

COTON—Il a été vendu 500 balles (sur les lieux) au gouvernement.

TABAC—Aucune transaction n'a été annoncée.

SUCRE—Marché calme. Les opérations comprennent environ 900 boucauts, aux prix entre leurs [illegible]

MELASSE—Marché calme. Il ne s'est vendu que quelques petits lots aux prix antérieurs. Fermentée, 13; prime à choix, 15 @ 16½ cts.

FARINE—Aucune vente. Les détenteurs demandent $14 @ $15 de la superfine et $16 @ $16 ½ de l'extra.

MAIS—Fort approvisionnement sur la Levée. Les transactions comprennent environ 2500 sacs de blanc, en lots, à $1 20 le boisseau.

AVOINE—125 sacs, à $1 25 le boisseau.

PORC—Petit approvisionnement. Détaillé à $45 et 50 par baril. Le stock de 2000 barils aux magasins d'Assomption est en réserve pour l'armée. [illegible]

BŒUF—L'approvisionnement de bon mess est léger, mais la demande est limitée. [illegible]

BACON—Il n'y en a pas sur le marché. [illegible]

GRAISSE—Détail 18 cents en tierçon et 25 cts en barillet.

WHISKY—Détail pour le vieux Bourbon et le Monongahela clarifiés $1 75 cts @ $2; [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 10 mars 1862.

Arrivé samedi, 124 boeufs du Texas, 285 boeufs de l'Ouest et 87 vaches. Vendu: 153 bœufs du Texas, 125 bœufs de l'Ouest, 312 porcs, 64 veaux et 4 vaches laitières. A vendre sur place: 446 bœufs du Texas, 421 bœufs de l'Ouest, 275 porcs, 185 veaux et 110 vaches laitières. [illegible]

[illegible]

Décédée hier matin, à deux heures et demie à l'âge de 71 ans, Mlle Louise Laure de Palerne, née à Jérémie, île St-Domingue.

Les amis et connaissances de son frère, Louis A. de Barjac et ceux de son neveu Théodore Dromel, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira de la maison mortuaire, 34, rue de l'Esplanade.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feu le Docteur Joseph Richard Martin, de Lafourche, sera célébré le mercredi 12 mars, à 8 heures du matin, dans l'Eglise St Augustin, paroisse d'Orléans. [illegible]

A. L. G. D. G. A. D. L. U.

Foyer Maçonnique No. 44.

[illegible]

La Secrétaire, A. C. HEARING.

INSTITUTRICE.

On demande pour une famille à la campagne une institutrice capable d'enseigner le français et l'anglais. S'adresser à Plaquemine, [illegible]

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'Abeille du 29, du 30 et du 31 janvier.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

Aux Editeurs de l'Abeille.

Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.

SES NOMBREUX AMIS.

Arsenal des Gardes d'Orléans.—Conformément à l'ordre No 273, émané du Quartier Général de la milice de l'Etat, les membres composant les compagnies ou fractions de compagnies qui se destinent au service de l'Etat, se réuniront AUJOURD'HUI, à l'endroit et à l'heure que les officiers, les commandants indiqueront. [illegible]

CHS MASSIEU, Lieutenant-colonel commandant.

Nlle-Orléans, lundi 10 mars 1862.

Gardes d'Orléans. Deuxième et troisième compagnies.—[illegible] A. POINCY. J. DE FUENTES.

Quatrième compagnie des Gardes d'Orléans.—Les membres de cette compagnie se réuniront à l'arsenal, rue d'Orléans, aujourd'hui lundi 10 mars 1862, à 7 heures P. M. [illegible] E. P. POUPART, capitaine.

5me compagnie des Gardes d'Orléans.—Les membres de cette compagnie sont priés de se rendre le 10 mars à 6 heures du soir, à l'encoignure Royale et Douane, [illegible] E. DEFFES, sergent.

Gardes d'Orléans.—6me Compagnie. Conformément à l'ordre No 273, émanant du Quartier-Général de la Milice de l'Etat, et à l'ordre No 273 du lieutenant-colonel Chs Massieu, [illegible] E. A. DESCOMMES.

Gardes d'Orléans, 7me Compagnie (Gardes de l'Esplanade). Conformément à l'ordre du Lieutenant-Colonel Massieu, les membres [illegible] LUNDI 10 mars, de 5 à 7 heures P. M. [illegible] P. MASPERO.

BATTERIE des GARDES D'ORLEANS.—Les membres de la Batterie des Gardes d'Orléans, qui ne partent pas pour le Tennessee, sont priés de se rendre à l'arsenal aujourd'hui, 10 du courant, à 5 heures P. M. Par ordre du capitaine Ducatel. J. J. WICKER.

Formation d'une nouvelle compagnie d'artillerie—Les personnes qui désirent appartenir à une compagnie d'artillerie légère sont priées de se rendre au No 15, rue Carondelet, [illegible]

Régiment des Volontaires Français Indépendants.—Ordre No 14—Le [illegible] Le Colonel, E. BROGNIET.

Volontaires Français Indépendants—9me Compagnie—[illegible] E. FLESSIS, Capitaine.

Garde Française.—Première Compagnie—Il n'y aura pas d'école de peloton aujourd'hui. [illegible] ADRIEN GUILLEMET, sergt-fourrier.

GARDE FRANÇAISE—Troisième Compagnie—[illegible] LE MERCIER DU QUESNAY.

Brigade Européenne, Garde Française.—Deuxième Compagnie.—[illegible] J. CHAUVET, Sergent Major.

Brigade Française.—3me Régiment.—[illegible] CH. DELANGE, adjt major.

Brigade Française, troisième Régiment.—[illegible] CH. DELANGE, Adj Major.

Régiment des Volontaires Français.—Brigade Européenne—[illegible] Colonel A. FERRIER.

Légion Française. 10 mars, 1862. Ordre No 19—[illegible] ALBIN ROCHEREAU, Colonel. A. BABB-ER, Adj Maj.

Quartier Général du 3me Régiment de la Première Brigade de la Milice de la Louisiane.—Nlle Orléans, 8 mars 1862.—ORDRE No 8. [illegible]

—MEMBRES—

Lieutenant colonel F. MICHINARD, président.
Capitaine JNO B. BOBINONE.
Lieutenant A. FAUILLOLET.
Juge avocat J. MAGIONI.
Maréchal prévost G. Lareous TURGEAU.

—SURNUMERAIRES—

Capitaine J. BAKER.
do A. WEISMEMER.
do F. W. KLOPPENBURG.
Lieutenant C. ANDREWS

II.—Ils se réuniront et s'organiseront MERCREDI, 12 du courant, à 5 heures P. M., et s'occuperont des affaires qui pourront leur être soumises.

III.—L'assemblée aura lieu à l'encoignure des rues Louisa et Grande Hommes.

Par ordre, G. DE FERIET, colonel.
G. Lareous TURGEAU, adjudant.

Mme La Blanche.

La merveille de la Nlle-Orléans,
La seule clairvoyante,
La seule qui lise dans les planètes
La seule astrologue,
La Clairvoyante, l'Astrologue,

sont plus que des théories, ce sont des pouvoirs que tout le monde ne peut pas exercer.

Mme LABLANCHE

Est la seule clairvoyante naturelle, à seule qui lise dans les planètes, la seule astrologue du siècle. [illegible]

ACTIONS DE BANQUES.

Banque de la Louisiane,
Banque de l'Etat de la Louisiane,
Banque des Citoyens,
Banque du Canal,

A vendre par C. Y. NASH & R. H. MONTGOMERY, Rue Carondelet, No 5.

Savon! Savon!

Fabrique rue d'Amour, No 500, Entre Champs-Elysées et Marigny

M. E. BATTIER & CO. livrent en vente QUATRE CENTS CAISSES DE SAVON SUPERIEUR pour famille. On peut voir des échantillons à la fabrique, ou à la Pharmacie, coin St-Pierre et Dauphine.

PERDUE, samedi, de midi à une heure, dans la rue du Canal, entre Royale et Bourbon, une PETITE MONTRE de dame, en or—No [illegible] [illegible] Récompense libérale à qui la rapportera au bureau de ce journal.

DEMANDE DE CHEVAUX.

On demande dix bons chevaux [illegible] de carrosse. S'adresser, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, au Orleans Light Horse Riding Hall, rue du Cirque, entre les rues Perdido et Gravier.

Cheval perdu

PARTI, vendredi matin, de l'encoignure des rues Douane et Levée, un petit CHEVAL alezan, [illegible] recevra une récompense libérale. JAMES A. LEE.

Charbon de bois pulvérisé.

SIX cents barils de charbon de bois pulvérisé, de qualité supérieure, à vendre par E. LAMBERT, Rue des Magasins, No 62.

AVIS.

Le propriétaire d'une JUMENT, [illegible] Nouvelle-Orléans, 7 mars 1862. C. MARCHESSEAU, No. 24, rue Toulouse.

PATE PECTORALE DE REGNAULD—[illegible] à vendre par F. F. DUCHESNE.

$25 de prime.

Batterie des Gardes d'Orléans.—On demande immédiatement pour un service actif de quatre vingt-dix jours, trente deux conducteurs et deux clairons. S'adresser à la Batterie des Gardes d'Orléans, rue des Remparts, entre Hôpital et Quartier. H. DUCATEL, Capitaine.

Quartier général T. de la M. L., Quatrième Brigade, Nouvelle-Orléans, 6 mars 1862 — Ordres généraux No 5. [illegible] L. A. CHARBONNET, brig. général commandant la quatrième brigade des T. M. L. A. B. CHARBONNET, major et inspecteur de brigade.

OFFICIEL PAR LE GOUVERNEUR—Quartier Général, Milice de la Louisiane—Bureau de l'adjudant-général.—Nlle-Orléans, ce 5 mars 1862—Ordre No 226. [illegible] THOS O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, adjudant et inspecteur général.

OFFICIEL PAR LE GOUVERNEUR—Quartier Général, Milice de la Louisiane—Bureau de l'adjudant-général—Nlle-Orléans, ce 5 août 1862—Ordre No 237.—[illegible] THOS O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, adjudant et inspecteur général.

Quartier Général, 4e Brigade, T. M. L. Nlle Orléans, 7 mars 1862. ORDRES GENERAUX, No 7.—[illegible] L. A. CHARBONNET, A. B. CHARBONNET, Major et Brigadier inspecteur.

Quartier Général.—Camp Chalmette.—Ordre No 4.—A partir de lundi, 10 du courant, les visiteurs ne seront admis au camp que le dimanche. Par ordre du colonel J. SYMANSKI. J. P. WALKER, Adjudant. Comdt. le Camp Chalmette.

AVIS.

Quartier Général — Milice de la Louisiane. — Nlle Orléans, 6 mars 1862—Tout compte, toutes réclamations et dettes contre le gouvernement, doivent être présentés à ce bureau, No 177, rue du Canal, [illegible] THOS O. MOORE, gouverneur et commandant en chef.

LOUIS CROISY, marchand de bois et de charbon,

No 130, rue St-Louis, enc. Bourgogne,

BOIS franc et sold à la vapeur, et à satisfaction, à 27 la corde. Bois [illegible] $6 50 la corde.

PERDUS,

DEUX Billets tirés par feu F. Rathaud, à son ordre, [illegible] A. PINOT, avocat, No 16, rue Royale.

CONFEDERATE STATES CLOTHING MANUFACTORY,

Rue de la Douane, No 53, entre Chartres et Vieille-Levée.

ED. DUFORESSIERS

PREVIENT ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir un magasin ci-dessus, une manufacture de linge en tous genres, pour civil, militaires et habitant. [illegible]

Quartier Général de la Première Brigade de la milice de la Louisiane—Nlle Orléans, 8 mars 1862.—Ordre No 9 [illegible] M. j. r. DE LASSUS, Insp de Brigade et chef d'Etat Major.

Officiel—Par le Gouverneur.—Quartier général de la milice de la Louisiane, bureau de l'adjudant général, Nouvelle Orléans, 7 mars 1862. Ordre No 238—[illegible] QUATRE-VINGTS. [illegible] THOS O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, Adjt et Insp Génl.

Officiel.—Par le Gouverneur.—Quartier Général de la milice de la Louisiane, bureau de l'adjudant général, Nlle Orléans, 7 mars 1862. —Ordre No 264.—[illegible] THOMAS C. MANNING, C. LE DOUX ELOIS, DAVID URQUHART, JULES LAVERGNE. [illegible] THOS O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, adjudant et inspecteur général.

M. DE FERRODIL, ex-officier français, donnera des leçons de STRATÉGIE MILITAIRE et de THÉORIE, [illegible]

Avis aux Actionnaires de la Compagnie d'Assurance du Star.

LES Commissaires de liquidation de la Compagnie d'Assurance du Star ont déclaré un dividende sur le fonds capital, payable à leur bureau, No 1 1½ rue Carondelet, à partir de lundi 10 du courant.

Avis.

ON demande de suite quelques bons ouvriers armuriers. On donnera de bons gages. S'adresser à T. LEDUC & Fils, 214, rue de Chartres.

800 yardes galon et fil. 10 pièces élastiques bottines. 10 paquets or en feuilles. 800 yardes flanelle en couleur.

VENANT d'être reçu et à vendre par FERRER & CIE, 46, rue Poydras.

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment on vend en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC. 17 et 19, rue Toulouse.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle Orléans, 8 mars 1862.

A une réunion du comité, qui a eu lieu ce soir, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu, que toute personne qui refuse de prendre les billets confédérés en payement de dettes et autres transactions commerciales, est, dans l'opinion du comité, indigne de la faveur et du respect des citoyens patriotes, et fortement sujet à l'indignation de la communauté.

Résolu, que la présente résolution soit signée par le président du comité et publiée dans les journaux de la ville. I. N. MARKS, président pro. temp. GEO. C. LAWRASON, secrétaire

AVIS.

ON demande, pour Memphis une MODISTE EN CHAPEAUX.—Il faut qu'elle soit première. S'adresser chez H. PROIDEVAUX, rue de Chartres, No 32.

AVIS.

P. SOISSONNEAU, No 97, rue de Chartres, a besoin immédiatement d'un certain nombre d'OUVRIERS TAILLEURS, qui trouveront à s'occuper constamment.

Avis.

UNE DAME parlant bien l'anglais et le français, trouvera de l'emploi dans un magasin de détail. Il faut qu'elle soit bonne marchande. S'adresser, avec l'indication de domicile, au bureau de la Poste, boîte No. 122, par lettre.

On demande

UN JEUNE HOMME de 16 à 18 ans pour COMMIS CONFISEUR.—S'adresser à JULES HIMBER & NADAUD, Encoignure Bourbon et Toulouse.

Une récompense de $3

SERA donnée à la personne qui rapportera au bureau de l'Abeille une BROCHE qui a été perdue en allant hier au camp Chalmette.

AVIS AU PUBLIC.

JE donne avis au public de ne pas faire de crédit, pour mon compte, à John Joseph Bergy, mon mari, car je déclare ici que je ne me considérerai responsable d'aucune dette qu'il pourra contracter en mon nom. ELIZABETH [illegible] BERGY, [illegible] Témoin: J. A. CHARBONNET.

Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain.

Arrangement de printemps.

A partir de dimanche 2 mars 1862, le service des chars se fera ainsi qu'il suit:

[illegible]

[illegible] O. FANDELLY, surintendant.

BIERE D'ECOSSE, [illegible] A vendre par HENRY VALETON & Co, No 21, 23 et 25, rue Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur, Bureau No. 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI le quinzième jour de mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, savoir:

TROIS TERRAINS contigus situés au faubourg Franklin, rue des Champs Elysées, Marigny, Prosper et Solidelle, [illegible]

2o. TROIS LOTS DE TERRE, rue des Français, encoignure de Génie.

3o. TROIS TERRAINS, rue de l'Union, entre les rues Célestine et Génie, mesurant trente pieds de face sur cent-vingt de profondeur chacun.

4o. HUIT TERRAINS, rue Annette, entre Célestine et Génie, mesurant chacun trente pieds de face sur cent-vingt pieds de profondeur.

5o. UN ILET DE TERRE situé au faubourg Washington, borné par les rues Gordon, Monroe, Urquhart et Good, désigné par le No. trente, formant trente-deux terrains.

CONDITIONS—Pour l'ilet au faubourg Washington, [illegible] Actes de vente par devant Arthur Brouard, notaire public.

Les plans sont exposés à la Bourse des Marchands et Encanteurs.

PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, lundi matin 5 mars 1862 à 11 heures, rue Annet, No 467, Lot de meubles et marchandises sèches, &c. Conditions—Comptant.

Cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Succession de Aspasie Bureau.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible] le MARDI, 18 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, [illegible]

1o—IRMA, mulâtresse âgée d'environ 51 ans, [illegible]

2o—ADELE, mulâtresse âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse et repasseuse, [illegible]

3o—LOUISA, négresse âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière.

4o—SARAH, négresse âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison.

Conditions—Comptant.

Actes de vente par devant P. Lacoste, not. public.

Succession de feu Antoine Hébrard—Terrain amélioré et de prix dans la rue de la Commune—Esclaves.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible] Les actes de vente par devant Félix Percy, notaire public.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. Bureau des Négociants et Encanteurs.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Louis Foucher.

Madame F. V. De Gruy et Madame Théo. Verret et al. —Pour opérer un partage—

[illegible] UN LOT DE TERRE situé dans le Premier District, [illegible] Acte de vente par devant O. de Armas, notaire public.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. Succession de la veuve Louis Foucher.

[illegible]

GARDES HUSSON.

Pour service actif, sous le général Beauregard, pour quatre vingt dix jours. [illegible]

Quartier Général, Première brigade—Milice de la Louisiane—Ordre No 8—Nlle-Orléans, 7 mars 1862. [illegible]

—Membres—

[illegible]

—Surnuméraires—

[illegible] Mader A. de LASSUS, inspecteur de brigade, chef d'état major.

Etats Confédérés d'Amérique, Quartier-Général No 1. ORDRES GENERAUX No 7.—[illegible] J. G. PICKETT, Assist. Adjudant Général.

BRIGADE EUROPEENNE. Escadron de cavalerie de Régiment des Volontaires français. [illegible] Le Maréchal des Logis Chef F. CAMILLE.

Regimiento de Cazadores Españoles de N. Orleans—Segunda Compañía.—[illegible] G. SEGUI Y GAHONA.

Légion Française.—Neuvième compagnie (ancienne 6me).—[illegible] J. A. CASADAVANT, Capitaine.

Garde Française.—La neuvième compagnie n'ayant plus que quelques hommes à recevoir pour compléter son contingent, [illegible] TH. FROIS. H. MICHEL.

Brigade Européenne, 3me Régiment des Volontaires Français—La formation du 3me Régiment marche rapidement. [illegible] A. FERRIER, colonel.

BRIGADE EUROPEENNE.

AVIS AUX ANCIENS MARINS. Régiment des Volontaires Français — Canonniers de Marine—[illegible] J. JOUET, maj.

Régiment des Chasseurs à Pied—Camp Chalmette.—8 mars 1862.—Ordre No 16—[illegible] F. GENERELLY, adj. major.

Brigade Européenne—Quartier-Général.—No —Nlle Orléans, 7 mars 1862—[illegible] MARK QUAYLE, chef d'état major.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Alfred Troublé—No 18,669.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administration de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Owen Rogers—No 17,276.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Augustine Fory—No 18,847.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Rosa Barutino, épouse de Jean Bonnot.—No 9767.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—[illegible] E. MICHOT, Député greffier.

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES consignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Goddé, No 157, rue du Canal. Bureau pour la vente des draps H. Œrtling, No 86, rue de Chartres.

[illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Jury de Police de Jefferson, (rive droite.)

Gretna, 7 février 1862.

AVIS est par les présentes donné aux personnes résidant ou non résidant de la paroisse Jefferson, (rive droite,) [illegible] W. E. TOLEDANO, Collecteur.

Crescent Alcohol Factory,

No 14, rue Gravier.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

SIXIEME COUR du District de la Nouvelle Orléans —No 9,519 —[illegible]

[illegible] JOHN F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Jules Tuyes vs la veuve et les héritiers de Matthew Connor.

DEUXIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 16,779—[illegible] JNO F. WALDEN, shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DU TROISIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—No 3063—[illegible] L. R. WATSON, Constable.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Bonneterie, Habillements, Chaussures, &c.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & CO.

LUNDI, 10 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 60—

Un assortiment de marchandises sèches, bas et chaussures, habillements, chaussures, &c.

Conditions à la vente.

300 lots de marchandises sèches.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

MERCREDI, 12 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 60—

300 lots de marchandises sèches.

Conditions à la vente.

Succession de J. L. Boham—No 18,419.

PAR H J DOMINGON, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente de l'honorable J. [illegible] Actes de vente par devant A. E. Bienvenu, notaire.

VENTE SANS RESERVE. Marchandises sèches. PAR HENRI SAMORY. C. SAMORY, encanteur.

MARDI, 11 mars, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée:

Un grand assortiment de marchandises sèches de saison, [illegible] Conditions à la vente.

Succession de feu John D. Johnston. Deux îlets de terre dans le Premier District.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, [illegible] Acte de vente par devant P. Lacoste, notaire public.

Chargement de marchandises venant de la Havane.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MARDI, 11 mars 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans l'entrepôt [illegible], les marchandises suivantes reçues dernièrement de la Havane— [illegible]

Superbe et bel îlet près de la rue Broad et le Chemin du Bayou.

PAR CHS E FORSTALL, encanteur. No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal— [illegible] Acte de vente par devant O. de Armas, notaire public.

Maison en brique à étage.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur. No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane. [illegible] Acte de vente par devant A. Ducatel, not. public.

Propriété au faubourg Tremé.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur. No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal. [illegible] Acte de vente par devant O. Drouet, notaire public.

Magnifique propriété sur la rue St-Jean, ayant vue sur la rue de l'Esplanade.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur. No 90, Passage de la Bourse.

[illegible] Acte de vente par devant A. Brouard, notaire public.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur, Bourse des Négociants et Encanteurs.

Dans l'affaire de la succession de veuve Louis Foucher—François V. De Gruy vs. E. De Gruy et al—Pour opérer un partage.

[illegible]

VENTE SANS RESERVE.

De beaux terrains pour résidence sur le chemin de fer de la ville et dans son voisinage, contenant arbres à ombrage.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane. [illegible]

Deux maisons bâties en briques, encoignure Apollon et Erato.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. Merchants' and Auctioneers' Exchange.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI treize mars, à midi, au Merchants' and Auctioneers' Exchange, la propriété suivante—

UN LOT DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues Apollon, maintenant Baronne, Erato, Baronne et Thalia, [illegible]

Belle résidence rue Claiborne.

PAR CHS E FORSTALL, encanteur, Bureau 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane— [illegible]

Vente pour opérer un partage.

PAR CHS E FORSTALL, Encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse

IL sera vendu jeudi, 13 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, [illegible] Acte de vente par devant A. Ducatel, notaire public.

PRUNEAUX—100 caisses à vendre par AVET FRERES, Nos. [illegible], Vieille Levée.